

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

***Séance du mardi 26 mai 2026***

Le mardi 26 mai **2026** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la mairie de Bourgvallées, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Gabriel CATHERINE, le 20 mai 2026, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : CATHERINE Gabriel, BOUILLON Magali, HERVIEU Jean-Claude, LEVEZIEL Adeline, ENGUERRAND Roger, DESHAYES Catherine, LERENARD Jacky, ENÉE Jennifer, LEMOIGNE Valentin, BOULLOT Jean-Louis, GOULET Olivier, BELLIARD Franck, MILLON Jacques, VERDIER Jana, FERRERA Paulo, POLOMSKI Grégoire, GOEMAERE Heidi, GOSSET Céline, BOURDET Sonia, OLIVACCE Caroline, LACROIX Charlène, LECOEUR Martin, MAUGER Hugo, HAMEL Emilie, RIVIERE Théo,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de voix délibérantes : 27

Absents excusés : 0

Absents excusés avec pouvoirs : 2

GAUTIER Christelle donnant pouvoir à BOUILLON Magali

FERRE Sophie donnant pouvoir à MILLON Jacques

APPEL réalisé par Gabriel CATHERINE, maire

M. Hugo MAUGER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

*M. Le Maire demande l'ajout de deux délibérations :*

*La modification d'entrée d'agglomération à Saint-Romphaire, rue croix carol, et le dédommagement d'une location de salle des fêtes avec avaries.*

### **D-2026-068 : Approbation du compte rendu du 28 avril 2026**

Après la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026,  
Le conseil municipal délibère à la majorité (2 abstentions)

### **D-2026-069-M1 : Tarifs salle des fêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2027 :**

M. Le Maire, propose, dans le cadre des locations de salle des fêtes :

- Une augmentation des tarifs appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 de 15 %

- une augmentation des tarifs appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028 de 10 % - délibération reportée

Adeline LEVEZIEL, suite à la réunion de la commission finances, et dans un souci d'uniformité, précise que le chauffage doit être payé par les locataires également dans les salles des fêtes de **Saint-Romphaire et Soulles, comme c'est déjà le cas dans les autres salles des fêtes.**

**La salle des fêtes de Saint-Romphaire est chauffée au fuel.**

**La salle des fêtes de Soulles est chauffée au Gaz**

**Le conseil municipal est invité à se positionner sur l'augmentation prévue pour les deux années à suivre et pour la facturation forfaitaire du chauffage dans les salles des fêtes de Saint-Romphaire et Soulles.**

	A compter du 01/01/2023			A compter du 01/01/2027 +15%		
	conditions de location	Tarifs habitants de Bourgvallées et agents communaux	Tarifs extérieurs		Tarifs habitants de Bourgvallées et agents	Tarifs extérieurs
Saint Samson de Bonfossé (le gaz est inclus dans la location)	location avec repas	220.00 €	330.00 €		253.00 €	379.50 €
	location 1 journée 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	210.00 €		0.00 €	241.50 €
	vin d'honneur	60.00 €	90.00 €		69.00 €	103.50 €
	vin d'honneur préau école	40.00 €	70.00 €		46.00 €	80.50 €
	caution	400.00 €	400.00 €		460.00 €	460.00 €
	électricité	0,30 € / kwh	0,30 € / kwh		0,30 € / kwh	0,30 € / kwh
Saint Romphaire (le gaz est inclus dans la location)	location avec repas	250.00 €	380.00 €	FORFAIT EN PERIODE DE CHAUFFAGE FUEL 50 € PAR LOCATION	287.50 €	437.00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	240.00 €		0.00 €	276.00 €
	vin d'honneur	75.00 €	120.00 €		86.25 €	138.00 €
	électricité et gaz non facturé	0,30 € / kwh	0,30 € / kwh		0,30 € / kwh	0,30 € / kwh
La Mancellière Sur Vire	location avec repas grande salle	230.00 €	350.00 €		264.50 €	402.50 €
	Grande salle location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	210.00 €		0.00 €	241.50 €
	vin d'honneur grande salle	60.00 €	90.00 €		69.00 €	103.50 €
	le couvert	1.50 €	1.50 €		1.50 €	1.50 €
La Mancellière Sur Vire Petite salle	petite salle (près de la mairie)	90.00 €	135.00 €		103.50 €	155.25 €
	petite salle location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	80.00 €		0.00 €	92.00 €
	vin d'honneur petite salle	40.00 €	60.00 €		46.00 €	69.00 €
	chauffage pour chaque salle	0.30 € / Kwh	0.30 € / Kwh		0.30 € / Kw	0.30 € / Kw
Gourfaleur	du samedi 9h au dimanche 18h	200.00 €	300.00 €		230.00 €	345.00 €
	du samedi 9h au dimanche 11h	150.00 €	220.00 €		172.50 €	253.00 €
	location avec repas semaine grande salle	200.00 €	300.00 €		230.00 €	345.00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	190.00 €		0.00 €	218.50 €
	cafétéria + cuisine	70.00 €	100.00 €		80.50 €	115.00 €
	cafétéria + cuisine 2 jours	80.00 €	120.00 €		92.00 €	138.00 €
	vin d'honneur	60.00 €	90.00 €		69.00 €	103.50 €
	chauffage pellets	0,17 €/kwh	0,17 €/kwh		0,17 €/kwh	0,17 €/kwh
électricité	0.30 € / Kwh	0.30 € / Kwh		0.30 € / Kwh	0.30 € / Kwh	
Le Mesnil Herman	week end	90.00 €	135.00 €		103.50 €	155.25 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	60.00 €	80.00 €		60.00 €	92.00 €
	vin d'honneur	40.00 €	60.00 €		40.00 €	69.00 €
	couvert	1.50 €	1.50 €		1.50 €	1.50 €
	salle de réunion	35.00 €	45.00 €		40.25 €	51.75 €
	chauffage / électricité	0.30 € / Kw	0.30 € / Kw		0.30 € / Kw	0.30 € / Kw
Soulles (l'électricité est compris dans la location)	week end	250.00 €	370.00 €		287.50 €	425.50 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0.00 €	240.00 €	FORFAIT EN PERIODE DE CHAUFFAGE GAZ 50 € PAR LOCATION	0.00 €	276.00 €
	vin d'honneur	80.00 €	120.00 €		92.00 €	138.00 €
	vaisselle / couvert	1.50 €	1.50 €		1.50 €	1.50 €

une caution de 400 € est demandée par salle

les utilisations de salles après les inhumations sont gratuites.

si les salles sont rendues sales un forfait de 40 € sera appliqué pour le ménage.

Les associations du territoire de Bourgvallées peuvent disposer des salles gratuitement

les locations "1 journée en semaine" 8h-18h (associations-réunions) tarifées auront lieu le mardi, mercredi et jeudi.

Au cours de l'année 2027, il est prévu que le compteur d'électricité actuellement mutualisé éclairage public-Salle des fêtes de Soulles soit modifié pour devenir deux compteurs individualisés.

Lorsque cela sera réalisé, l'électricité de la salle de SOULLES sera alors facturée, de la même manière que les autres salles de Bourgvallées, à savoir 0.30 € /kwh

Le conseil municipal délibère favorablement (3 abstentions, 24 pour) :

- à l'augmentation de 15 % **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027** des tarifs de salle des fêtes selon le tableau ci-dessus, et dans un souci d'uniformité à la mise en place d'un forfait chauffage pour les salles des fêtes de Soulles et Saint-Romphaire.
- Le tarif 2028 fera l'objet d'une délibération ultérieure

Suite au constat d'une occupation fréquente des salles des fêtes (le week-end) par les associations, et aux retours d'administrés n'ayant pu réserver en raison de cette priorité, Il a été proposé de faire évoluer le système de réservation. L'idée est d'élaborer un planning sur deux ans lors de la réunion annuelle avec les associations. Cet outil permettra aux particuliers de réserver tôt des événements spécifiques comme un mariage, tout en offrant une visibilité claire sur les créneaux déjà réservés par le tissu associatif.

Au cours de l'année 2027, il est prévu que le compteur d'électricité actuellement mutualisé éclairage public-Salle des fêtes de Soulles soit modifié pour devenir deux compteurs individualisés. Lorsque cela sera réalisé, l'électricité de la salle de SOULLES sera alors facturée, de la même manière que les autres salles de Bourgvallées, à savoir 0.30 € /kwh.

### **D-2026-070 : Présentation application Mon Village**

*M. Lengronne, représentant du journal Ouest-France et chargé du déploiement de l'application « Mon Village », a été invité par la municipalité afin d'en présenter les modalités et les avantages. Pour rappel, la commune utilise actuellement l'application « Citykomi ».*

*Bien que similaire à cette dernière, « Mon Village » s'avère plus développée pour le tissu local (associations, artisans et commerçants), en leur permettant de publier directement leurs actualités. Ce service, entièrement gratuit pour les acteurs économiques et associatifs de Bourgvallées, offre un transfert automatique des publications vers les réseaux sociaux, le site internet communal, ainsi que sur les pages des communes adhérentes limitrophes. Cela représente un gain de temps considérable pour les agents et les élus chargés de la communication.*

*De plus, l'application est hautement personnalisable et intègre des fonctionnalités de « boîte à idées » et de « sondage ». Ces outils sont indispensables au déploiement du « Budget Participatif Citoyen » que la municipalité souhaite lancer fin 2026. L'offre inclut également la formation des agents municipaux ainsi que le rachat du contrat Citykomi actuellement en cours.*

*Le Conseil municipal délibérera sur ce projet au mois de juin 2026. Une réunion publique de présentation du budget participatif est prévue en Novembre 2026, avec pour objectif, en cas d'adhésion, un lancement officiel de l'application en décembre 2026"*

### **D-2026-071 : Tarifs Cantine et Garderie école de Saint-Samson-de-Bonfossé année scolaire 2026-2027 :**

M. Le maire rappelle les tarifs délibérés des années scolaires précédentes :

les tarifs depuis l'année scolaire 2024-2025 à ce jour étaient :

- Élèves domiciliés à Bourgvallées : **4 €**
- Repas occasionnels (5 repas par mois ou moins) : **4.80 €**
- Élèves domiciliés à l'extérieur de Bourgvallées : **4.80 €**
- 1 € la demi-heure de garderie.

La commission scolaire propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027, à savoir :

- Élèves domiciliés à Bourgvallées : **4.20 €**
- Repas occasionnels (5 repas par mois ou moins) : **5.00 €**
- Élèves domiciliés à l'extérieur de Bourgvallées : **5.00 €**
- 1.20 € la première demi-heure de garderie (dont 0.20 € pour le goûter)
- 1.00 € les demi-heures suivantes **jusqu' à 18h30.**

Les tarifs des repas sont en deçà du coût réel, la cantine restant un service public.

Dans le respect de la vie privée des agents communaux qui ont des engagements non professionnels, et afin de respecter les horaires de ces derniers, il est proposé de facturer tout **retard de départ** de l'enfant après 18h30, **un montant 5 €**. Il est rappelé aux parents qu'ils doivent respecter les horaires de la garderie périscolaire.

Remarque sur une réflexion non comptable de la cantine : peut-on avoir une facturation différenciée selon le revenu des foyers ? certaines collectivités vont vers la collectivité.

Qualité de la nourriture- loin du coût réel -frais de personnel-frais charge bâtiment-19 600 repas servis par an – 100 % des enfants mangent à la cantine à Saint-Samson-de-Bonfossé.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité

Il est également proposé au conseil municipal d'approuver les règlements intérieurs annexés à la présente délibération afin d'y apporter les éléments suivants :

- Précision dans le règlement intérieur de la cantine, le personnel n'est pas autorisé à administrer les médicaments à l'exception pour un enfant bénéficiant d'un P.A.I (Projet d'accueil individualisé).
- Précision dans le règlement intérieur de la garderie : le respect des horaires de la garderie et la facturation hors horaire (voir information ci-dessus), l'obligation pour les parents de signaler tout changement de coordonnées domiciliaires, téléphoniques et notamment les changements en cours d'année.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

## **D-2026-072 : Candélabres voirie annexe :**

M. Le maire fait part d'une demande des riverains de la rue St-Barthelemy à Saint-Romphaire, de la pose de candélabres. (voir plan ci-dessous)



Au regard des dépenses importantes sur l'éclairage public, il est proposé au conseil municipal de ne pas accéder à cette demande.

Le conseil municipal ou la commission voirie sont invités à répertorier tous les voiries similaires qui pourraient être concernés, et ainsi déterminer un plan pluriannuel pour la pose éventuelle de nouveaux candélabres, [une fois que le parc Éclairage Public actuel sera rénové](#)

Le conseil municipal souhaite ne pas accéder à la demande à la majorité (2 abstentions).

#### **D-2026-073 : Tirage au sort jurés d'assises 2027 :**

Conformément à la circulaire préfectorale et l'arrêté préfectoral,

La commune de Bourgvallées doit définir par tirage au sort deux personnes pour figurer sur la liste provisoire des jurés d'assises 2026. En vue de dresser la liste préparatoire, un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté doit être tiré au sort. Les 6 personnes devront avoir 23 ans au cours de l'année 2027.

Le plus jeune des conseillers municipaux est invité à fournir neuf numéros de la liste électorale, le plus vieux des conseillers municipaux puis neuf numéros de ligne.

Les six personnes tirées au sort de **l'année N-2** sont :

*la ligne 7 pour la page 5 : Magalie ANGELIQUE*

*la ligne 3 pour la page 89 : Ludovic GRAVEY*

*la ligne 9 pour la page 111 : Adrien JEANNE*

*la ligne 1 pour la page 157 ; Sabine LEMONNIER*

*la ligne 4 pour la page 178 ; Stéphane MADELAINE*

Les six personnes tirées au sort de **l'année N-1** sont :

*la ligne 6 pour la page 2 Laurine AIMABLE :*

*la ligne 1 pour la page 75 : Nancy DURAND*

*la ligne 3 pour la page 120 : Régine MERCIER*

*la ligne 1 pour la page 175 : Catherine LEMARECHAL épouse PINEL*

*la ligne 6 pour la page 210 : Laura VILLEMER*

*la ligne 5 pour la page 250 : Stève RAMBOUR*

M. Théo RIVIERE, plus jeune des conseillers municipaux présent donne les pages

Jean-Claude HERVIEU, le plus âgé des conseillers municipaux donne les lignes

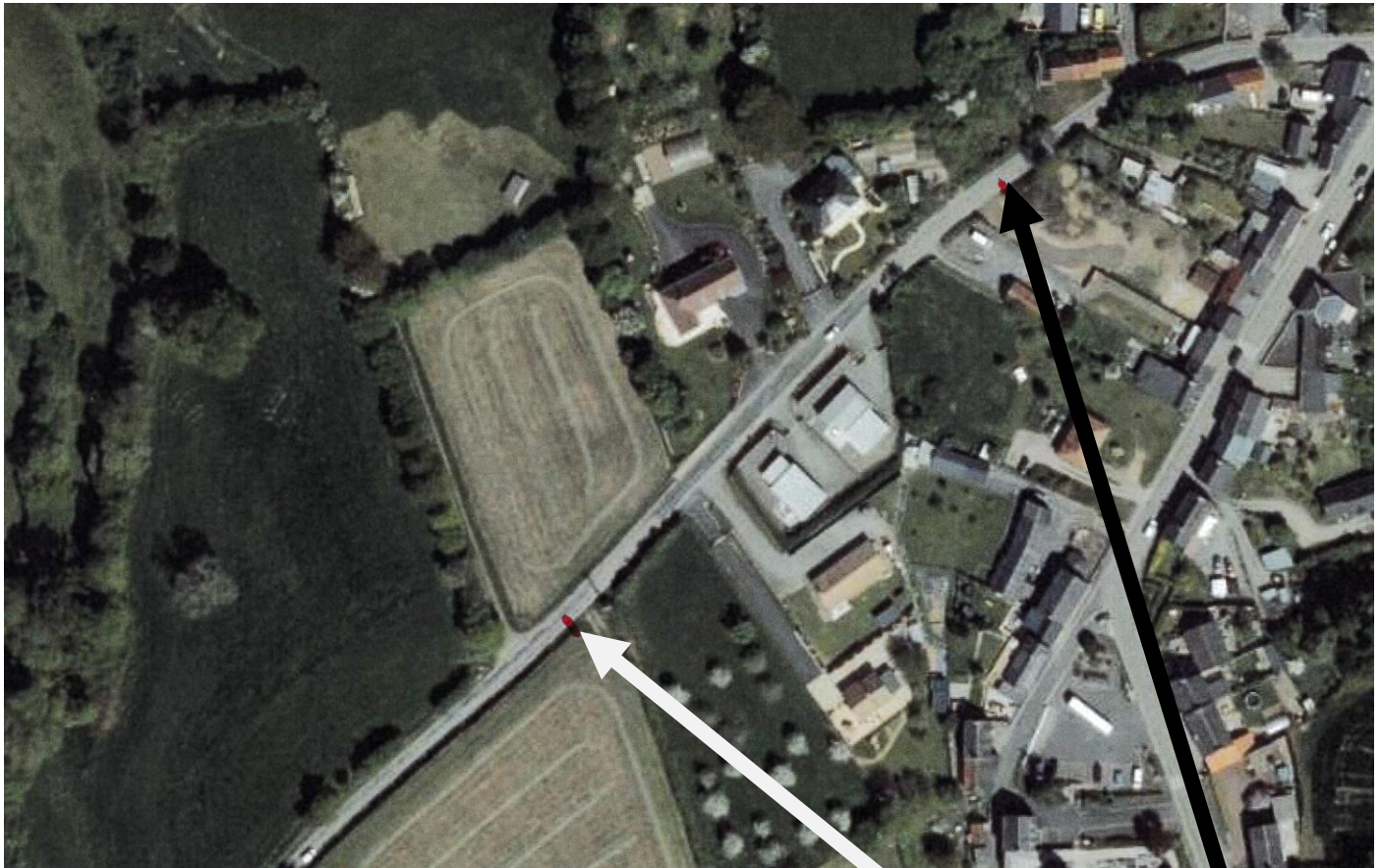
Les **neuf personnes** tirées au sort, cette année, sont :

- la ligne 4 pour la page 102 : Eliane HEBERT
- la ligne 1 pour la page 230 : Mathieu RICHARD
- la ligne 3 pour la page 199 : Léo MONTAIGNE
- la ligne 8 pour la page 224 : Maxime PRUD'HOMME
- la ligne 10 pour la page 10 : Elise BADIER
- la ligne 5 pour la page 75 : Raphaël FEUZEN-KHEOU
- la ligne 3 pour la page 144 : Benoit LECOEUR
- la ligne 7 pour la page 55 : Ethan DEGOUET
- la ligne 4 pour la page 259 : Aline YVAIN

Le conseil municipal valide la liste présentée

### **D-2026-074 : Modification entrée agglomération Saint-Romphaire :**

M. Le maire fait part d'une demande des riverains de la croix carol à Saint-Romphaire, en raison d'une vitesse excessive. Il a rencontré le Département de la Manche. Il est opportun de modifier l'entrée de l'agglomération selon le plan ci-dessous



Le conseil municipal est invité à se positionner

Nouvelle entrée  
agglomération proposée

Entrée  
d'agglomération  
actuelle rue croix  
carol

Roger ENGUERRAND, lorsque la voirie départementale sera refaite, les pluviales qui arrivent sur la route devront être gérées par la commune, via des aménagements. Les riverains devront faire des puits perdus pour gérer les pluviales sur le domaine privé de chaque résidence.

Un courrier pourrait être envoyé dans ce sens, aux riverains.

Le conseil municipal délibère favorablement au déplacement de l'entrée de l'agglomération (17 pour-6 abstentions-1 contre).

Une autre demande pour la rue la Doisnelière à Saint-Samson-de-Bonfossé (15-20 véhicules par jour) sera délibérée en juin 2026

### **D-2026-075 : modification de facturation pour une location avec avarie à la salle des fêtes de Soulles :**

- Le conseil municipal est invité à diviser par 2 le tarif de location de la salle des fêtes de SOULLES ayant eu lieu le 07 au 11 mai 2026, les locataires ayant subi un incendie dans le four et les inondations de la salle, lors de la location. 22 pour-1 retrait du vote (celine GOSSET).

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

## **D-2026-076 : décision modificative N° 2 budget général n°11600 :**

M. Le maire présente la délibération modificative suivante afin d'inscrire au BP 2026, les modifications de 2026.

➤ les dépenses d'investissement suivantes :

COMPTE	SERVICE			
<b>2131</b>				
	CIM EGLISE	1000	Plafond église LMSV	ok
	ECOLE	9000	Enduit ecole	
		8400	remise aux normes électricité	
	<b>SS TOTAL</b>	<b>17400</b>		ok
	AFF GEN	1600	peinture huisserie mairie Soulles	
		2000	porte coulissante atelier LMSV	
		5000	toilettes Gourfaleur	
	<b>SS TOTAL</b>	<b>8600</b>		ok
	SDF	33800	carrelage SDF Soulles	
		1400	stores SDF Soulles	
		1800	marche SDF Soulles	
		3300	remise aux normes électricité SDF	
		600	PRISE COURANT SDF ST ROMPHAIRE	
	<b>SS TOTAL</b>	<b>40900</b>		ok
	GARD	330	butée porte acier garderie ssdb	
	<b>TOTAL</b>	<b>68230</b>		

COMPTE	SERVICE		
<b>2132</b>			
	LOGT	2000	Drainage 10 route du val de vire LMSV
		2000	Toiture 4 rue croix carol ST ROMPH

COMPTE	SERVICE		
<b>2183</b>			
	AFF GEN	20000	changement logiciel mairie

COMPTE	SERVICE		
<b>2183</b>			
	ECOLE	240	3 enceintes
		900	2 video projecteurs
	<b>SS TOTAL</b>	<b>1140</b>	

COMPTE	SERVICE		
<b>2184</b>			
	AFF GEN	1380	pupitre

COMPTE	SERVICE		
<b>2188</b>			
	GARD	200	jeux Noël
	aff gen	1820	defibrillateur mairie
	CAN	1850	robot eplucheur

COMPTE	SERVICE		
<b>2152</b>			
	VOIRIE	55 000	Parking en pavé drainants soulles si accord subvention AESN
		3900	Travaux route de La Lande SOULLES
		10 000	Enrochement Val de Vire LMSV
		20 000	Adressage Panneaux
		1 000	Rampe Accès Parking Place Général de Gaulle

COMPTE	SERVICE		
<b>2157</b>			
	VOIRIE	1910	Filet par-Ballon

➤ **Les dépenses de fonctionnement suivantes sont à ajouter au BP 2026 :**

- ✚ Au cpte 681 : Provision bâtiment : 25 000€
- ✚ Au cpte 681 : Provision voirie : 30 000€ au lieu de 20 000€
  
- ✚ Au cpte 6068 : 1 100€ au lieu de 1 000€ (Augmentation des fournitures scolaires)
  
- ✚ Au cpte 618 : 260€ abonnements école
  
- ✚ Au cpte 611 : 1 100€ au lieu de 1 000€ (Médiathèque)
  
- ✚ Au cpte 622 : 1 400€ Expertise avant-vente presbytère de Saint-Romphaire.
  
- ✚ Au cpte 60623 : Moment de convivialité animation : 6 000€
  
- ✚ Au cpte 6068 : 3 000€ au lieu de 1 200€
  
- ✚ Au cpte 611 : Événementiel Spectacles/Concerts : 3 000€
  
- ✚ Au cpte 622 : Rémunération Manche numérique pour l'audit RGPD : 3 000€ au lieu des 500€ prévus.
  
- ✚ Au cpte 6281 : Concours divers : 12 000€ au lieu des 10 000€ prévus.

➤ **Les recettes de fonctionnement suivantes sont à ajouter au BP 2026 :**

DGF au compte 74111 381 813 € au lieu 375 000 €

DSR au compte 741121 480 570 € au lieu de 445 000 €

Afin d'ajouter, toutes ses modifications au budget 2026, il est proposé la décision modificative N° 2 suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60623 : Alimentation		6 000.00 €		
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières		100.00 €		
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières		1 800.00 €		
D 611 : Contrats de prestations de services		3 000.00 €		
D 611 : Contrats de prestations de services		100.00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments	110 207.00 €			
D 618 : Divers services extérieurs		260.00 €		
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		3 900.00 €		
D 6281 : Concours divers (cotisations...)		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>110 207.00 €</b>	<b>17 160.00 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement		100 430.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>		<b>100 430.00 €</b>		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.		10 000.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.		25 000.00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>35 000.00 €</b>		
R 74111 : Dotation forfaitaire des communes				6 813.00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des				35 570.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>42 383.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>110 207.00 €</b>	<b>152 590.00 €</b>		<b>42 383.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2131 : Constructions bâtiments publics		40 900.00 €		
D 2131 : Constructions bâtiments publics		8 600.00 €		
D 2131 : Constructions bâtiments publics		1 000.00 €		
D 2131 : Constructions bâtiments publics		17 400.00 €		
D 2132 : Constructions bâtiments privés		330.00 €		
D 2132 : Constructions bâtiments privés		4 000.00 €		
D 2152 : Installations de voirie		89 900.00 €		
D 2157 : Matériel et outillage technique		1 910.00 €		
D 2183 : Matériel informatique		20 000.00 €		
D 2183 : Matériel informatique		1 140.00 €		
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		1 380.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		200.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 850.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 820.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>190 430.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				100 430.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de</b>				<b>100 430.00 €</b>
R 1348 : Autres fonds affectés à l'équipement non				90 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>90 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>190 430.00 €</b>		<b>190 430.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>232 813.00 €</b>		<b>232 813.00 €</b>

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

Mme Catherine DESHAYES suggère de faire un appel d'offre auprès des assurances pour l'ensemble des véhicules.

### Questions Diverses :

- Prochaine réunion de conseil : mardi 23 juin 2026 à 20h30
- M. le Maire informe qu'il a rencontré le boulanger de Saint-Samson-de-Bonfossé qui souhaite acheter le bâtiment comprenant commerce et logement, afin de continuer l'activité de la boulangerie. Les modalités dans le cadre de cette vente sont à définir. La vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal
- Adeline LEVEZIEL souhaite se renseigner pour louer le domaine public à des activités lucratives, apportant un service supplémentaire à la population.

- Mme Catherine DESHAYES, a rencontré Mme Benedicte GUILLOTTE du Département de la Manche qui a accepté une ouverture de la M.S.C à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 aux horaires suivantes :

	Mairie		Agence Postale		Maison de Services Communale	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	9h00-12h00		9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h30	9h00-13h00	14h00-18h30	10h00-12h00	14h00-17h30
Mercredi	9h00-12h00		9h00-12h00		9h00-12h00	
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h30	9h00-13h00			14h00-17h15
Vendredi	9h00-12h00		9h00-13h00			
Samedi			9h30-12h15		9h30-12h15	

Une inauguration est prévue avec M. Michel DEBEAUCOUDRAY, conseiller départemental en charge du développement rural, la première semaine de septembre 2026.

- Mise en place de permanence des élus : A noter que la M.S.C Maison de services Communale sera ouverte le samedi matin. Il serait opportun qu'un des élus soient présents pour les permanence le samedi matin. Un roulement sera établi.
- Les prises Guirlandes sur les candélabres qui sont adjacentes aux voies principales ne seront plus remplacées. Le temps d'illumination sera allongé de deux semaines.  
Commission bâtiment mardi 9 juin 2026 à 20h30  
Commission vie de la citoyenneté 1<sup>er</sup> juin 2026

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h25min.*

CATHERINE	Gabriel	
GAUTIER	Christelle	Absente pouvoir à Magali BOUILLON
GOULET	Olivier	
BOUILLON	Magali	
HERVIEU	Jean-Claude	
LEVEZIEL	Adeline	
ENGUERRAND	Roger	
DESHAYES	Catherine	
LERENARD	Jacky	
ENÉE	Jennifer	
LEMOIGNE	Valentin	
HAMEL	Emilie	
FERREIRA	Paulo	
GOEMAERE	Heidi	

MAUGER	Hugo	
GOSSET	Céline	
MILLON	Jacques	
BOURDET	Sonia	
BELLIARD	Franck	
LACROIX	Charlène	
BOULLOT	Jean-Louis	
FERRE	Sophie	Absente pouvoir à Jacques MILLION
RIVIERE	Théo	
OLIVACCE	Caroline	
LECOEUR	Martin	
VERDIER	Jana	
POLOMSKI	Grégoire	